

## Séquences

### À quand la loi sur le cinéma?

Léo Bonneville

---

Angoisse et peur  
Number 39, December 1964

URI: [id.erudit.org/iderudit/51828ac](http://id.erudit.org/iderudit/51828ac)

[See table of contents](#)

---

#### Publisher(s)

La revue Séquences Inc.

ISSN 0037-2412 (print)  
1923-5100 (digital)

[Explore this journal](#)

---

#### Cite this article

Bonneville, L. (1964). À quand la loi sur le cinéma?. *Séquences*, (39), 2–3.

---

Tous droits réservés © La revue Séquences Inc., 1964

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online. [<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>]



This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research. [www.erudit.org](http://www.erudit.org)

# *A quand la loi sur le cinéma ?*

Depuis plus de deux ans, nous attendons la nouvelle loi sur le cinéma. Les sessions passent sans même qu'un projet vienne devant les législateurs. Pourtant, distributeurs, exploitants et spectateurs attendent cette loi avec impatience.

J'ajouterai que les ciné-clubs ont hâte d'avoir une existence légale. Car il faut que la loi — et nous sommes à ce sujet pleinement d'accord avec le **mémoire** des exploitants — reconnaisse le rôle éducatif et culturel des ciné-clubs.

Tout d'abord, il faudrait s'entendre sur la définition d'un ciné-club afin d'éviter toute équivoque. Lors du dernier Congrès des ciné-clubs, en avril 1963, on s'est appliqué à approfondir cette notion. Mais la loi doit l'élargir pour inclure les adultes. C'est pourquoi nous proposons la définition suivante : une association de spectateurs qui, par l'étude de films de qualité, contribue à la culture cinématographique de ses membres. Cette étude doit se faire à l'occasion de projections de films. Elle peut prendre diverses formes. L'important, c'est qu'elle concoure vraiment à promouvoir la culture cinématographique de ses membres.

Il va sans dire que cela impose des exigences. Si les ciné-clubs ne répondent pas à leur définition, ils deviennent de simples exploitants et à ce titre ils doivent tomber sous la loi générale du cinéma. Que dire de centaines de jeunes gens qui se contentent de se réunir dans une salle pour voir un film ? Est-ce cela un ciné-club même si le film présenté s'appelle **Les Fraises sauvages** ou **La grande Illusion** ? Que dire du **Ciné-Club de Radio-Canada** à la télévision qui n'a de particulier que le choix souvent exceptionnel des films ? Que dire également de cette chaîne de cinémas

qui, pour attirer les grands-pères et les grand-mères au cinéma, les inscrit dans le **Ciné-club de l'Age d'or** en leur offrant des billets d'entrée à prix réduits ? N'est-ce pas usurper un nom qui recouvre une autre réalité ?

Nous ne voulons pas de ciné-clubs à rabais. Nous ne voulons pas de ciné-clubs commerciaux. Nous voulons de vrais ciné-clubs qui remplissent leur rôle en respectant leur définition.

Cela dit, beaucoup de ciné-clubs gagneraient à faire une petite révision de vie **ciné-clubiste**. Ils pourraient se demander s'ils prennent les moyens pour assurer une culture cinématographique sérieuse. Si — en général — on peut être satisfait du choix des films, il n'en est pas toujours ainsi de la discussion ou du débat qui suit la projection. Dans certains ciné-clubs, on la supprime tout simplement parce qu'il n'y a personne pour y participer ou encore, les quelques personnes qui restent semblent subir un mortel pensum. Heureux encore s'il se trouve quelques cinéphiles enthousiastes pour animer le dialogue !

Il faut donc dissiper toute ambiguïté sur le cinéma. Qu'on cesse de confondre ciné-club et ciné-passe-temps !

Souhaitons que le gouvernement du Québec nous donne une loi sur le cinéma dont nous serons fiers et satisfaits. Souhaitons que le ciné-club y ait sa place et qu'on lui reconnaisse les privilèges d'une association non lucrative vouée à la culture.

Il appartient aux ciné-clubs de jouer leur rôle dans notre société sinon il ne leur reste qu'à disparaître.

Mais nous sommes assez nombreux — surtout au niveau scolaire — à croire à la valeur formatrice du ciné-club pour espérer que les ciné-clubs se multiplient et préparent le public nécessaire pour les films de qualité que nous attendons.

*Léo Bonneville,*

Directeur.